



Dépêche 29/03

Retraites : agir pour la réforme

La CFDT s'est engagée dans la bataille des retraites avec la volonté absolue de faire aboutir une réforme urgente pour sauver le système de répartition et garantir une bonne retraite aux salariés du privé et du public. Elle met en avant trois exigences :

- un taux élevé de remplacement avec un effort particulier pour les bas salaires ;
- le droit au départ dès 40 annuités de cotisation, même avant 60 ans ;
- la revalorisation des basses pensions.

Dans la Fonction publique, elle n'acceptera un allongement de la durée de cotisation que si des contreparties significatives sont obtenues, en particulier l'intégration des primes dans le calcul des pensions.

La phase actuelle de discussion entre le gouvernement, les organisations syndicales et le patronat consiste à établir la liste des thèmes qui feront l'objet d'une concertation à son issue à la fin du mois de mars.

La CFDT, qui déplore que certaines organisations se soient écartées du socle commun de revendications portées dans l'unité le 1er février, entend mener ces toutes premières discussions à leur terme pour en apprécier les conclusions en toute connaissance de cause. Et c'est en fonction de ces conclusions et de l'évolution de la concertation au sein des deux groupes «Régime général» et «Fonction publique», qui se réuniront tout au long du mois d'avril, qu'elle entend peser de tout son poids par l'action pour faire avancer ses revendications.

L'ambiguïté de la journée du 3 avril

La CFDT, par la voix de son secrétaire général François Chérèque, a fermement dénoncé l'approche strictement budgétaire de la question de l'emploi dans la Fonction publique, l'absurdité des baisses d'impôts et ce nouveau dogme qui voudrait que les fonctionnaires se paient seuls leurs augmentations de salaire par leurs gains de productivité. Sur tous ces sujets il y a matière à agir et toutes les organisations de fonctionnaires portent la responsabilité de ne pas avoir déjà engagé la mobilisation au niveau approprié, en particulier sur la revalorisation des traitements.

Mais l'annonce d'une action Fonction publique, quelques heures après l'appel de certaines confédérations (FO et CGT) et de certains syndicats autonomes à une journée d'action privé/public sur les retraites, ne laisse aucun doute : les fédérations de fonctionnaires, dont les principales font du maintien des 37,5

annuités leur credo, entendent bien faire du 3 avril une journée d'action pour la seule défense du *statu quo* dans la Fonction publique en matière de retraite, au risque d'aggraver la division entre salariés du public et du privé et d'empêcher toute réforme.

Ce n'est pas la logique de la CFDT. Ce n'est pas non plus celle de sa fédération des finances dont le bureau fédéral du 20 mars a pris la décision de ne pas appeler à la journée du 3 avril et de demander à ses syndicats de ne s'y joindre que s'ils sont en capacité d'assurer la lisibilité de la démarche CFDT et de continuer à la défendre lorsque la CFDT appellera elle-même à l'action.

Contraindre le gouvernement à satisfaire les revendications de la CFDT

Six groupes de travail sont créés au niveau Fonction publique qui se réuniront au mois d'avril sur les thèmes suivants :

- Egalité et solidarité des fonctionnaires (dont les avantages familiaux, la situation des pluripensionnés) ;
- Age et travail (dont la gestion des fins de carrière, la réforme de la CPA, la prise en compte des années de formation et la durée de cotisation) ;
- Niveau des pensions et taux de remplacement (dont la prise en compte des primes, le salaire de référence et le minimum de pension) ;
- Financement (dont le taux de cotisation) ;
- Prise en compte de certaines spécificités (dont la pénibilité, le temps partiel) ;
- Pilotage du régime de retraites (dont la progressivité de la mise en place de la réforme et le fonds de réserve).

Il ne fait aucun doute que sur tous ces points, et en particulier la prise en compte des primes et de la pénibilité, il faudra en passer par l'action pour contraindre le gouvernement à satisfaire nos revendications. Et la CFDT sera au premier rang.

Paris, le 21 mars 2003